

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2019
CO 085 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS à Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT à Martine PINGAT CHANEY, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Roger GROS à Dominique GAHIER, Pascal DROGREY à Jacques FAIVRE, Bernard DODANE à Laetitia DOS SANTOS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Danièle CARDON à Marie Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Marie-Thérèse BROCARD (départ 22h) à Adrien LAVIER, soit 16 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : André VIONNET, Anne-Frédérique BRENOT, Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : Anne DE ZAN, André PROST, Denis BRENIAUX, Jean-Luc BROCARD, Daniel BERTOCCHI, Sylvain BENETRUY, Jacky REVERCHON, Yann PINGUAND, Jacqueline COTTAREL, Mathieu GERARD, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François PERRIN.

Convocation faite le : 1^{er} juillet 2019

Objet : Adhésion au syndicat mixte Doubs – Loue.

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment son article 59 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 211-7 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes et les compétences qu'elle exerce en GEMAPI et plus largement en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 portant création du syndicat mixte Doubs Loue,

CONSIDERANT qu'une réflexion a été menée, à la suite de la mise en œuvre de la loi MAPTAM, sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Doubs et de la Loue, sur lesquels interviennent aujourd'hui le SMIX Doubs - Loue et ainsi que des communautés de communes, dont la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

Affiché le 16 juillet 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 juillet 2019

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 63

Votants : 79

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2019
CO 085 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Adhésion au syndicat mixte Doubs – Loue.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes, notamment compétente en GEMAPI et plus largement en matière de grand cycle de l'eau, doit solliciter l'adhésion au Syndicat Mixte Doubs - Loue en capacité à assurer l'exercice de la compétence GEMAPI. L'adhésion prendra effet en Octobre 2019 selon des statuts intermédiaires. Les statuts définitifs du syndicat mixte Doubs – Loue seront votés en conseil syndical avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération du 25 juin 2019 du Syndicat Mixte Doubs Loue relatif à la modification de ses statuts ;

VU le courrier en date du 12 juin 2019 du syndicat mixte Doubs loue explicitant la procédure de mise en œuvre opérationnelle d'un syndicat mixte visant à l'exercice de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2020 ;

VU que la Communauté de Communes sera représentée par trois délégués communautaires et trois délégués suppléants ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / SOLLICITE l'adhésion au syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte du Doubs - Loue » ;

2 / DESIGNER trois délégués communautaires et trois délégués suppléants pour siéger au conseil du syndicat mixte du Doubs – Loue et sont désignés comme délégués titulaires : Mme Colette GIRARD, Messieurs Jean Baptiste BAUD et Yves DECOTE ;

3 / AUTORISE Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

